

**Fonds de Participation des Habitants de Besançon - Bilan 2007 / 2008 -
Autorisation de signature de la convention de gestion 2008/2009
avec la MJC Besançon/Clairs-Soleils**

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Un Fonds de Participation des Habitants (FPH) permettant de soutenir financièrement des initiatives privées d'habitants et d'associations a été créé en 2005. Ses objectifs sont multiples. Il s'agit grâce au FPH de favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, susciter les capacités collectives à s'organiser, monter des projets, renforcer les échanges entre associations et entre habitants, de répondre très rapidement à des micro-initiatives essentielles au développement social des quartiers et à la qualité de la vie sociale.

A l'appui de diverses expérimentations, menées notamment dans la Région Nord - Pas de Calais, les conférences interministérielles à la Ville des 30 juin et 2 décembre 1998, et les circulaires de gestion des 15 février 1999 et 4 avril 2002, ont proposé d'encourager et de généraliser la mise en place de Fonds de Participation des Habitants (FPH) au niveau de chaque territoire prioritaire des Contrats de Ville, aujourd'hui Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

A noter que depuis le début de la mise en place du dispositif, la Ville qui en est encore actuellement le seul financeur, a fait le choix de l'étendre à tous les quartiers bisontins.

Depuis la création du FPH en 2005 à Besançon, la MJC de Besançon/Clairs-Soleils assure la gestion, le suivi et le secrétariat du dispositif.

Les décisions d'attribution des fonds sont prises par un comité de gestion du FPH (réunion mensuelle). Le comité constitué, selon les projets présentés, de représentants du Conseil des Sages, du Conseil Bisontin des Jeunes, des Conseils de Quartiers dont sont issus les dossiers, de la Direction Vie des Quartiers, étudie le projet et entend ses promoteurs. Ensuite il se prononce sur la demande : accord, rejet ou révision, questionnement, proposition financière (450 € maximum pour des groupes d'habitants et 300 € maximum pour des associations pour un budget du projet plafonné à 600 €).

Pour 2008, il a été décidé de reconduire ce dispositif dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ce qui a amené le Conseil Municipal du 22 mai dernier à abonder, auprès de la MJC de Besançon/Clairs-Soleils, le FPH à hauteur de 3 000 € (2 700 € pour le Fonds, 300 € pour sa gestion).

La présente délibération a pour objet de dresser le bilan 2007/2008 du FPH, de réintégrer le solde de l'année passée au Fonds 2008/2009 et de renouveler la convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils pour sa gestion.

En 2007/2008, le FPH a versé 5 565 € pour 14 projets présentés (voir tableau en annexe) soit 6 dossiers de plus que sur la saison précédente c'est-à-dire 75 % d'augmentation.

Il ressort des premières années de fonctionnement que le FPH joue son rôle d'outil de financement de projets de taille modeste, portés par des habitants (souvent soutenus par des associations ce qui constitue un gage de solidité desdits projets).

Par ailleurs, il faut constater que les dossiers retenus concernent 7 quartiers différents, ce qui dénote une bonne visibilité du dispositif et son appropriation progressive par les habitants de tous les quartiers. Par contre, la communication notamment par le biais des Conseils de Quartier et des structures d'animation doit être renforcée pour faire connaître de façon permanente le dispositif et la possibilité à chaque habitant de déposer un projet.

Pour l'année 2008/2009, le Fonds est ainsi constitué : 300 € de frais de gestion, 2 700 € de fonds auquel s'ajoutent 4 292 € de reliquat 2007/2008, soit un total de 7 292 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à :

- prendre acte du reliquat du Fonds 2006/2007 de 4 292 € et autoriser l'Association «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» à l'intégrer à la nouvelle dotation du FPH 2008/2009,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la nouvelle convention de gestion et de suivi du Fonds de Participation des habitants avec l'association «MJC de Besançon/Clairs-Soleils».

Récapitulatif des FPH - Septembre 2007 - Juin 2008

Quartier	Projet	Porteur	Nombre de personnes concernées	Budget global	FPH accordé	Remarques
Battant	Aide au projet de vacances	LACHAISE Alain	15 personnes	1 820,00 €	300,00 €	Substitution au crédit CCAS
Chaprais	Sortie en famille Parc attraction Fraispertuis	Le Petit Lutin	49 personnes	1 148,00 €	450,00 €	
Clairs-Soleils Vareilles	Raid Hannibal	BOUAISS Mohamed	7 personnes	2 338,25 €	450,00 €	Démarrage dynamique secteur 16-25 de la MJC
Clairs-Soleils Vareilles	Obtention diplôme AFPS	ELOUALI Ouardia	9 personnes	600,00 €	450,00 €	Groupe de femmes issues de la dynamique du quartier
Clairs-Soleils Vareilles	Sortie en famille à la forêt de Chaux	PERCHET Monique	45 à 50 personnes	730,00 €	430,00 €	
Montrapon / Fontaine Ecu	Production et réalisation film	MARTIN PICARD Ludovic	33 personnes	600,00 €	450,00 €	Différé aux vacances Toussaint 2008
Montrapon / Fontaine Ecu	Concert	ANAIS BODART	8 élèves de l'atelier musical de Montrapon et les habitants du quartier	600,00 €	300,00 €	
Planoise	Marathon des sables	IKEN Hanafi		2 400,00 €	450,00 €	Présentation de l'épreuve «marathon des sables» lors de différentes manifestations notamment à Planoise
Planoise	Production et réalisation CD rap	PAGANI Germinal	4 personnes	2 000,00 €	450,00 €	CD réunissant différents quartiers bisontins
Planoise	Sortie en famille au cirque	FLEURY Séverine	130 personnes	618,50 €	450,00 €	
Rosemont / Saint-Ferjeux	Exposition Photo-regard sur le quartier	BREVOD Mylène	5 personnes	1 050,00 €	450,00 €	En lien avec le labo photo du comité de quartier

Quartier	Projet	Porteur	Nombre de personnes concernées	Budget global	FPH accordé	Remarques
Rosemont / Saint-Ferjeux	Pique-nique de quartier	LAMY Alexandra	Adhérents association habitants quartier	370,00 €	185,00 €	2ème projet identique soutenu
Velotte	Autour du patrimoine comtois	PETHEY Emilie	Ensemble habitants du quartier	600,00 €	300,00 €	
Velotte	Soutien à Super Mamie	GRAND Simone	8 à 9 personnes	613,00 €	450,00 €	Elue Super Mamie France 2008

«M. Michel OMOURI : Le fonds d'aide aux habitants d'un montant de 7 292 € pour 2008 est géré directement par la MJC des Clairs-Soleils. Je tiens d'ailleurs à saluer la Commission n° 2, les services et les élus, parce qu'au départ on nous avait présenté un projet où l'on parlait beaucoup du CUCS. Puis dans le dossier, j'ai vu la partie totale des subventions, des aides aux petits projets, on était parti avec le CUCS de 4 quartiers prioritaires, on est monté à 7. Puis après je me suis aperçu qu'on finançait Velotte et les Chaprais. J'ai fait la remarque qu'il n'y avait pas trop de cohérence et on m'a expliqué que c'était un financement direct de la Ville de Besançon, qui se donnait le droit de l'étendre au-delà du CUCS. Donc je remercie que ce soit mentionné dans le rapport.

Alors dans quelques semaines, nous aurons un débat sur le nouveau mode de fonctionnement des conseils de quartiers. Vous souhaitez les doter d'un budget pour financer quelques projets dans leurs quartiers respectifs, comme l'avait proposé Jean ROSSELOT lors de la campagne pour les élections municipales. Pourquoi ne pas proposer dans la nouvelle charte l'idée que les Conseils de quartiers, dans leurs nouvelles compétences, puissent gérer eux-mêmes un fonds d'aide aux habitants qui serait intégré dans leurs budgets, et plus uniquement géré par la MJC des Clairs-Soleils, qui au passage gagne seulement 300 € d'aide de gestion par rapport à l'immense charge de travail administratif pour suivre les projets et faire un bilan à chaque fin d'action. Cette proposition aurait pour but que les conseils de quartiers puissent lancer directement auprès des habitants, des associations, des initiatives pour apporter une nouvelle dynamique à leurs quartiers respectifs. Je vous remercie.

M. Philippe GONON : Je demande à Jacques MARIOT de me pardonner par avance mon intervention parce qu'elle va être franchement stupide. Mais je ne peux pas m'empêcher de la faire quand même...

M. LE MAIRE : Mais faites-là Monsieur GONON.

M. Philippe GONON : Je partage complètement, avec cette assemblée, l'utilité de ce fonds de participation car je pense qu'il est effectivement de notre devoir de répondre à des besoins repérés ou émanant de constats partagés en suscitant les axes de travail prioritaires et je tiens à souligner ce mot «prioritaire» qui est la clef de voûte du dispositif mis en place par cette convention, à développer dans les quartiers, comme les opérations pique-nique, les opérations sorties familiales etc., etc. A ce titre, la dernière opération qui est listée dans le document qui nous a été remis, revêt la plus haute priorité, sans doute plus que les autres et je pense qu'elle mérite bien de notre part ce soutien à hauteur de 450 €. Il nous serait agréable d'ailleurs que les bénéficiaires viennent devant ce Conseil présenter un bilan de l'opération pour que nous puissions juger de l'utilité profonde des dispositifs que nous votons.

Conformément au règlement intérieur de la Ville de Besançon, je demande l'audition devant ce Conseil de Mme Simone GRAND pour qu'elle vienne nous narrer son aventure niçoise.

M. LE MAIRE : C'est la super mamie. Je pense qu'Abdel vous répondra, mais si vous voulez les entendre c'est au niveau de la Commission car on n'a pas pour habitude d'auditionner ici. Mais peut-être avez-vous envie de rencontrer Mme GRAND, c'est une jeune femme charmante que vous connaissez bien si vous habitez Velotte en plus...

M. Philippe GONON : Elle n'habite pas Velotte...

M. LE MAIRE : Cela dit, elle a beaucoup fait parler de Besançon effectivement. C'était une belle aventure d'une femme de caractère, d'une mamie de caractère et je crois que c'est bien qu'on ait pu l'aider.

M. Abdel GHEZALI : Je vois qu'il y a eu quand même unanimité par rapport à ce fonds. Pour répondre à Michel OMOURI qui regrette qu'on ne donne que 300 € à la MJC de Clairs-Soleils, tout est relatif ! L'enveloppe était cette année de 3 000 €, donc cela représente 10 % pour gérer ce fonds de participation des habitants, donc 300 € pour ce travail-là paraît correct sachant qu'il y a un comité de pilotage où siègent des représentants des conseils de quartiers, des conseils des sages, du Conseil Bisontin des Jeunes et des habitants qui étudie les projets. Je précise que la Ville ne participe pas à ce comité de pilotage.

Concernant un bilan sur ce fonds de participation des habitants, Monsieur GONON, il sera fait le 4 novembre 2008 au cours d'une manifestation à laquelle tous les élus seront conviés.

Concernant super mamie, je vous rappelle que le fonds de participation des habitants n'est pas là pour aider super mamie ou d'autres, il est là pour accompagner des habitants et là il y avait un groupe d'habitants, en l'occurrence de Velotte, qui avait souhaité accompagner cette dame qui représentait la Ville de Besançon. Alors on peut en penser ce que l'on veut, moi je trouve que c'est une bonne chose et on a donc financé à hauteur de 450 € comme cela est prévu, un groupe d'habitants de Velotte qui est allé, comme vous l'avez dit, jusqu'à Nice, à hauteur de 450 € pour 7 ou 8 personnes, cela ne paie même pas les billets de train !

J'en terminerai en insistant sur le fait que c'est vraiment une volonté de la Ville car je le signale quand même, l'Etat ne participe pas à ce financement. J'ai vu que c'est repris dans le plan de Fadela AMARA, donc je pense que c'est une bonne chose. Au-delà des actions qui sont menées par la Ville et que vous connaissez Monsieur OMOURI, au-delà de ces actions, c'est un levier supplémentaire pour apporter du sens à nos actions. Je tiens quand même à signaler que le CUCS concerne les quartiers prioritaires mais le lien social on en a besoin partout sur la Ville et dans les quartiers en difficulté qui ne font pas partie du CUCS on doit mettre du lien social.

M. Michel OMOURI : Je redis ce que j'ai indiqué il y a un instant, simplement c'est qu'il y a 7 quartiers qui sont retenus. S'il y a des projets dans d'autres quartiers, ceux-ci ne sont pas au courant de ce fameux fonds. On a 13 quartiers et c'est pour cela que si on l'ouvrait aux conseils de quartiers, sachant que vous les dotez de 1 € par habitant, par rapport à la dynamisation d'un quartier, je pense qu'un conseil de quartier est plus à même de rencontrer directement les habitants pour les aider à initier un projet ou autre. C'était simplement une proposition et je voulais savoir si elle pouvait être retenue dans la fameuse charte.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas le rôle des conseils de quartiers. Nous sommes dans un système démocratique et il y a aussi des élus qui sont là pour cela. Ils sont associés par le jury.

M. Jean ROSSELOT : Ce fonds de participation est intéressant. Enfin il revient à subventionner ce qui ne l'était pas encore à Besançon. Alors c'est une politique, ça aide beaucoup pour les élections, c'est sûr, et je suis...

M. LE MAIRE : On n'a même pas besoin de cela, tu vois !

M. Jean ROSSELOT : ...et je suis le premier à reconnaître la valeur sociétale du tissu associatif. Mais est-ce de bonne gouvernance que de ne pas structurer un peu mieux les initiatives spontanées ? Au fond, ça révèle la carence de fonctionnement en terme de démocratie participative des conseils de quartiers. Et la proposition de Michel OMOURI est très intelligente. Elle ne consiste pas à encadrer, elle consiste à valoriser et à ordonner l'aide que la Ville peut octroyer au tissu associatif et au tissu de la société, avec -Philippe GONON l'a évoqué- plus là encore qu'ailleurs, la nécessaire évaluation des résultats. Je crois que ce qui est un danger, c'est de subventionner, encore une fois je suis pour aider le tissu associatif, «à tout va». Au fond, la trame des contrats de projets en matière de sport devrait trouver à s'appliquer également dans des champs comme ceux-là».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.